

NOTE SYNTHÉTIQUE
COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
Centre intercommunal d'action sociale de MACS

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Préalablement à l'adoption du compte administratif, le conseil d'administration entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales a renforcé un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice. L'exercice 2021 est le deuxième exercice comptable dissociant le budget principal du CIAS et le budget annexe du SAAD.

Le compte administratif constitue un moment dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- dégager les résultats de clôture de l'exercice ;
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers.

La présente note de synthèse présente le compte administratif afférent au dernier exercice, conformément au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution intercommunale (budget principal et budgets annexes) en recettes et en dépenses.

Ce document éclaire plus largement sur la situation financière de l'établissement, que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement, de ses compétences ou ses engagements à moyen et long terme.

SOMMAIRE :

- 1- Résultats comptables 2021
 - a. Budget principal du CIAS
 - b. Budgets annexes du SAAD
- 2- Analyse consolidée

Titre I - Synthèse des résultats

BUDGET PRINCIPAL

En fonctionnement et par chapitre, les comptes 2021 du CIAS de MACS sont arrêtés ainsi :

Chapitre		2019	2020	2021
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 140 764	56 193	67 561
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 541 931	1 710 639	1 445 619
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3	1	1
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	116 783	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	78 814	11 880	2 507
RECETTES		4 878 295	1 778 714	1 515 689
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	406 041	205 881	206 563
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 416 307	468 789	472 370
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91	1 069 261	784 297
66	CHARGES FINANCIERES	161	224	214
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 339	87 182	0
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	37 000	1 700
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 256	3 317	18 075
DEPENSES		4 845 194	1 871 654	1 483 219
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	82 476	115 576	22 636
Résultat de fonctionnement de l'exercice		115 576	22 636	55 106
Epargne brute		-23 119	22 679	48 037
<i>Avant subvention d'équilibre</i>		<i>-1 298 119</i>	<i>-1 547 321</i>	<i>-1 226 963</i>
Epargne nette		-23 119	22 679	48 037

A - Les dépenses

Pour rappel, les activités du SAAD ont été individualisées en budget annexe à compter du 01 janvier 2020.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2021 à 1 483 219 €, contre 1 871 654€ en 2020 du fait de la redescende de la subvention d'équilibre versé au budget annexe du SAAD, constaté en chapitre 65.

Elle correspond à la prise en charge par MACS d'une partie du financement de l'activité sociale d'aide et d'accompagnement à domicile pour un montant de 783 886 € en 2021 contre 1 042 967 € en 2020.

Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel sont la représentation de l'activité de gestion des autres services, tels que le service des gens du voyage ainsi que le service administration générale du CIAS.

B - Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2021 à 1 515 689 € contre 1 778 714 € en 2020.

Les financements du fonctionnement sont représentés par :

- les produits de redevance des aires pour 67 561 €,
- la subvention du conseil départemental des Landes pour 36 000 €,
- l'aide versée par l'Etat pour la gestion des aires (ALT2) pour 129 5143 €,
- La subvention d'équilibre de MACS pour un total de 1 275 000 € (1 570 000 € en 2020 lié au COVID).

Quant aux recettes exceptionnelles, figurent 2 507 € de cession de matériel de téléphonie obsolètes et de remboursement d'assurance.

INVESTISSEMENT

Chapitre	2019	2020	2021
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	6 194	6 549
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	0	0
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 600	900	5 500
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 256	3 317	18 075
	RECETTES	10 411	30 124
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 400	300	5 700
DEPENSES D'EQUIPEMENT	26 725	3 231	56 162
	DEPENSES	3 531	61 862
Solde d'investissement N	-9 270	6 880	-31 737
Solde d'investissement cumulé 31/12	93 078	99 958	68 220

Les dépenses d'équipement se sont élevées en 2021 à 61 862 €. Elles concernent l'acquisition d'un véhicule technique, de téléphones portables, de chauffe-eau pour les aires, de logiciels.

En chapitre 16, figurent, en recette, les encaissements des dépôts de garantie des voyageurs et en dépense, leur remboursement.

Le CIAS a encaissé 6 549 € de FCTVA en 2021 et a régénéré une partie de sa capacité d'investissement par la dotation aux amortissements pour un montant de 18 075 €.

BUDGET ANNEXE

FONCTIONNEMENT

Chapitre	2019	2020	2021
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0	75 785	110 600
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	0	3 083 950	3 061 927
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	0	1 042 970	826 130
019 PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	0	90 762	397
RECETTES	0	4 293 468	3 999 054
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0	113 695	189 132
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0	3 818 107	3 750 945
016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	0	61 492	46 471
DEPENSES	0	3 993 293	3 986 547
ROO2 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0	291 754
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0	300 174	304 261
Epargne brute	0	192 450	304 267
<i>Avant subvention d'équilibre</i>	0	-850 517	-521 861
Epargne nette	0	192 450	304 266

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2021 à 3 986 547 €, contre 3 993 293 € en 2020.

Le chapitre 011 des charges à caractère général augmente de 40% passant de 114 K€ à 189 K€. Tout d'abord il faut noter qu'en cette deuxième année de gestion en budget des réaffectations ont été opérées afin d'avoir le coût réel (frais d'affranchissement, téléphonie, fourniture de bureau ...). Ces ajustements budgétaires justifient également la variation du chapitre 016-Dépenses afférentes à la structure. Il faut également noter un accroissement signification des frais de déplacement de l'ordre de 33 % passant de 66 K€ à 99 K€ en un an.

Les charges de personnel diminuent sur ce budget annexe du SAAD à hauteur de 2%. Cette donnée n'est pas à prendre pour une chose positive et acquise. Rappelons que l'année 2020 est l'année qui a été entièrement marquée par le COVID avec un confinement long, des activités réduites à leur minimum, et une dépense dé-corrélée de l'activité puisque les rémunérations ont été maintenues au bénéfice des agents au niveau le plus haut, sans oublié la prime COVID versée cette année-là. Le point de comparaison basé sur 2020 n'est alors pas une année dite de référence.

Dans l'analyse, il faut tenir compte du taux de « productivité » ou du taux « d'heures facturables ». Celui-ci s'est dégradé en 2021 atteignant 59% en fin d'année, contre un taux de 67% en début d'année. Pour rappel, 2020 présentait un taux reconstitué de 66%. Ce taux de 2020 était déjà dégradé par le COVID puisque pour référence le taux de productivité de 2019 était de 72%.

INVESTISSEMENT

Chapitre	2019	2020	2021
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
RECETTES	0	0	0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	8 818	0
DEPENSES	0	8 818	0
Solde d'investissement N	0	-8 818	0
Solde d'investissement cumulé 31/12	0	-8 818	-8 818

Les dotations aux amortissements ont été passées au 31/12/2020 sur le budget annexe du SAAD, conformément aux prévisions budgétaires 2020 et au transfert d'actif du CIAS au SAAD passé en délibération. Cependant, ces amortissements ont été transférés en 2021 sur le budget principal du CIAS, conformément aux choix de méthode comptable vus lors du vote du budget primitif 2021.

Titre II - Consolidation

	Dépenses	Recettes	Solde
CIAS	61 862	130 082	68 220
SAAD	8 818	0	-8 818
Solde d'investissement	70 679	130 082	59 403
CIAS	1 483 220	1 538 325	55 105
SAAD	3 986 547	4 290 808	304 261
Solde de fonctionnement	5 469 767	5 829 133	359 366

De façon consolidée, le solde de fonctionnement du CIAS s'élève pour l'année 2021 à 359 366 € et le solde d'investissement à 59 403 €.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subventions de MACS et hors indemnités journalières, sont en baisse principalement du fait de la baisse d'activité du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

	2019	2020	2021
CIAS	4 878 295	1 778 714	1 515 689
SAAD	0	4 293 468	3 999 054
retraitement subv Equilibre	-1 275 000	-1 570 000	-1 275 000
retraitement reversement subv CIAS vers SAAD		-1 042 967	-783 886
annulation des IJ	-116 783	-75 785	-110 600
Recettes Réelles de Fonctionnement retraitées	3 486 512	3 383 429	3 345 256
Variation	-3,8%	-3,0%	-1,1%
Variation moy. N / N-2		-3,3%	-2,0%

En parallèle, les charges de personnel diminuent puisqu'une partie est corrélée à cette baisse d'activité. Cependant, les ratios indiquent clairement une baisse de ces charges moins rapides que la baisse des recettes.

Attention pour rappel une partie des exonérations Urssaf n'apparaissent pas en 2019, ni la refacturation des mises à disposition de personnel toujours sur 2019. Leur retraitement serait à inclure pour une meilleure comparaison pluriannuelle.

	2019	2020	2021
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 416 307	4 286 896	4 223 315
% des RRF	126,7%	126,7%	126,2%
Variation	1,4%	-2,9%	-1,5%
Variation moy. N / N-2		-0,8%	-2,2%
Retraitement extracomptable	-116 783	-75 785	-110 600
CHARGES <u>réelles</u> DE PERSONNEL	4 299 524	4 211 110	4 112 715
% des RRF	123,3%	124,5%	122,9%
Variation	1,5%	-2,1%	-2,3%

A ces charges de personnel dites « variables » pour leur majorité s'ajoutent les charges de structure qui croissent à un rythme naturel mais que le CIAS tente de contenir.

	2019	2020	2021
AUTRES CHARGES DE GESTION ET DE STRUCTURE (hors Exceptionnel)	406 292	407 585	442 790
% des RRF	11,7%	12,0%	13,2%
Variation	3,5%	0,3%	8,6%

La subvention d'équilibre annuelle de MACS vient financer cet écart et donc ce déficit qui se creuse.

